

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2024 / N°8**

SEANCE du 05 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 13 Pour :0 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.02.2024

L'an deux mil vingt- quatre et le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : VIAL Anne-Claire

MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle

Objet : Dissimulation des réseaux téléphoniques au village (Avenue MontRoubion et Rue de la Vacherie) à partir du poste LE VILLAGE / Tranche II :

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village, à partir du poste LE VILLAGE – Tranche II – Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dossier n°263050039ART	
Dépense prévisionnelle HT	42 259.28 €
Dont frais de gestion : 2 012.35 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	12 677.78 €
Participation communale	29 581.50 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 5 689.08 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 5 689.08 = 2 787.65 €)	2 787.65 €
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	836.29 €
Participation communale	1 951.36 €
Montant total de la participation communale :	31 532.86 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Refuse** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

- **Refuse** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11.03.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 12/03/2023
Et de la réception en Préfecture le 12/03/2023

Le Maire